

Administration communale
Rue du Château 28
1627 Vaulruz

Secrétariat communal
026 912 91 25
commune@vaulruz.ch

Caisse communale
026 913 93 44
caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

Assemblée communale	2
Comptes 2023.....	3
Message du Conseil communal sur le tractanda de l'assemblée	6
Actualités communales	12
Administration communale	12
Alimentation en eau potable.....	13
Déchetterie communale	13
Informations Seniors	14
Informations des sociétés locales	16
L'histoire de la châtellenie de Vaulruz vers 1373	18
Agence AVS.....	20
Informations diverses	22





Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

Mercredi 15 mai 2024 à 20h00
à la halle de gymnastique de Vulruz

Le tractanda est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2023

Il ne sera pas lu et est à disposition à l'administration communale ou sur le site : www.vulruz.ch

2. Comptes 2023

2.1 Présentation générale des comptes communaux

- Comptes de résultats 2023
- Crédits supplémentaires (Rfin art. 9d)
- Comptes des investissements 2023

2.2 Rapport de l'Organe de révision

2.3 Approbation des comptes 2023

- Vote sur les crédits supplémentaires (Rfin art. 9d)
- Vote final

3. Investissements 2024

3.1 Revitalisation de la Sionge

(Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)

3.2 Rénovation du chalet des Joux-Derrière-Dessus – travaux de mise en conformité

(Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)

4. Rapport de gestion 2023, présentation

5. Approbation du règlement relatif à la détention et l'imposition des chiens

(Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)

6. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés à l'administration communale durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée ou sur le site www.vulruz.ch.

Le Conseil communal

Compte de résultats 2023 selon MCH2

	Comptes 2023	Budget 2023	
Charges d'exploitation			
30 Charges de personnel	567'201.35	554'496.00	
31 Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	648'150.31	509'974.00	
33 Amortissements du patrimoine administratif	588'154.14	562'920.00	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	166'157.43	906.00	
36 Charges de transfert	2'624'080.36	2'677'314.33	
37 Subventions à redistribuer	0.00	0.00	
	4'593'743.59	4'305'610.33	
Revenus d'exploitation			
40 Revenus fiscaux	3'310'040.65	2'895'800.00	
41 Revenus régaliers et de concessions	0.00	0.00	
42 Taxes et redevances	549'836.16	506'601.00	
43 Revenus divers	0.00	0.00	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	135'317.87	16'292.00	
46 Revenus de transferts	620'062.69	514'808.00	
47 Subventions à redistribuer	0.00	0.00	
	4'615'257.37	3'933'501.00	
Résultat provenant des activités d'exploitation	21'513.78	-372'109.33	
34 Charges financières	145'140.85	173'243.00	
44 Revenus financiers	281'785.79	272'140.00	
Résultat provenant des financements	136'644.94	98'897.00	
Résultat opérationnel (bénéfice)	158'158.72	-273'212.33	Niveau 1
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	
48 Revenus extraordinaires	205'340.00	181'781.00	
Résultat extraordinaire (bénéfice)	205'340.00	181'781.00	Niveau 2
Résultat total du compte de résultats (bénéfice)	363'498.72	-91'431.33	Niveau 3
Pour information :			
39 Imputations internes, charges	-	75'097.00	
49 Imputations internes, revenus	-	75'097.00	

Compte des investissements 2023

Comptes 2023

Budget 2023

	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	0.00	0.00	0.00	0.00
CULTE, CULTURE ET LOISIRS				
6	249'706.00	100'672.00	466'000.00	93'000.00
TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS				
61	249'706.00	100'672.00	466'000.00	93'000.00
Circulation routière				
7	99'747.92	22'298.20	180'000.00	33'000.00
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT				
71	0.00	3'536.80	0.00	5'000.00
Approvisionnement en eau				
72	70'462.27	18'761.40	120'000.00	28'000.00
Traitement des eaux usées				
77	25'033.90	0.00	40'000.00	0.00
Protection de l'environnement, autres (cimetière)				
79	4'251.75	0.00	20'000.00	0.00
Aménagement du territoire				
TOTAL	349'453.92	122'970.20	646'000.00	126'000.00
Excédent de dépenses d'investissements 2023	226'483.72		520'000.00	

Bilan au 31 décembre 2023

	Bilan au 31.12.2023	Comparatif 31.12.2022
ACTIF		
10 Patrimoine financier	11'729'322.08	12'546'836.80
100 Disponibilités et placements à court terme	736'306.58	1'326'754.36
101 Créances	1'320'650.65	1'568'089.59
104 Actifs de régularisation	210'739.20	13'391.85
107 Placements financiers à long terme	323'726.00	323'726.00
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	9'137'899.65	9'314'875.00
14 Patrimoine administratif	17'625'531.24	17'864'231.46
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	17'550'728.19	17'793'680.16
142 Immobilisations incorporelles du patrimoine administratif	41'723.05	37'471.30
145 Participations du patrimoine administratif	33'080.00	33'080.00
Total de l'actif	29'354'853.32	30'411'068.26

PASSIF		
20 Capitaux de tiers	13'025'271.13	14'270'484.35
200 Engagements courants	272'959.35	360'807.21
201 Engagements financiers à court terme	149'875.00	795'150.00
204 Passifs de régularisation	32'629.85	65'726.00
206 Engagements financiers à long terme	12'569'806.93	12'791'401.14
209 Engagements envers les financements spéciaux	0.00	257'400.00
29 Capital propre	16'329'582.19	16'140'583.91
290 Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	1'487'377.42	1'453'443.58
291 Fonds enregistrés sous capital propre	27'011.28	30'105.56
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	1'642'720.00	1'848'060.00
2999 Résultats cumulés des années précédentes	12'808'974.77	12'402'215.82
299 Résultat de l'exercice (excédent de produits)	363'498.72	406'758.95
Total du passif	29'354'853.32	30'411'068.26

Excédent de produits de l'exercice 2023

363'498.72



Comptes 2023

▪ Comptes de résultats 2023

Le résultat 2023 du compte d'exploitation de notre Commune est nettement meilleur que les prévisions budgétaires. Nous devons ce résultat à un bon suivi des charges durant l'année et des recettes fiscales supérieures aux attentes.

Nos charges globales se montent à CHF 4'738'884.44, elles dépassent de 4.06 % le budget soit environ CHF 184'000.00.

Plusieurs éléments expliquent ce dépassement. Certaines charges sont plus difficiles à prévoir, spécialement les subventions aux crèches et garderies car elles évoluent en cours d'année. Ainsi pour ce poste, les charges dépassent le budget de CHF 14'814.20. Nous avons également eu quelques réparations non prévues sur le réseau d'eau (surcoûts d'environ CHF 10'000.00) et d'entretien de la signalisation/éclairage public (surcoûts de CHF 9'200.00) ; Une partie de ces charges étant refacturées, lorsque les réparations sont dues à des accidents dont les fautifs sont connus.

D'autres charges sont venues se greffer au cours de l'exercice, alors qu'elles n'étaient pas prévues, comme la mise à jour périodique de la cadastration des bâtiments de la Commune. Une facture de CHF 38'668.00 a dû être réglée. Autre montant non prévu au budget, l'impôt sur la diminution de l'aire agricole lors de la vente de la dernière parcelle de notre zone artisanale. Cet impôt est dû par la venderesse, coût : CHF 9'456.00.

Le Conseil communal a également décidé, en fin d'année, d'anticiper quelques achats. En effet, les comptes se présentaient bien et cela permettait d'alléger le budget 2024. Nous avons acquis ainsi une remorque pour la voirie (CHF 10'150.00) et des chaises pour l'école (CHF 7'086.00). Nous avons également adapté le réseau téléphonique-internet de l'école lors de l'arrivée de la fibre optique, d'où un dépassement de budget de CHF 5'000.00 environ.

La modification du règlement communal pour les frais dentaires a également exercé une influence. Nous avons prévu une charge selon l'ancien règlement, ce nouveau règlement selon la capacité contributive des parents nous amène des charges supplémentaires de CHF 3'600.00.

En 2023, nous avons dû supporter des pertes sur débiteurs impôts pour un montant de CHF 27'317.30 alors que nous avions CHF 5'000.00 au budget.

D'autres charges se sont révélées inférieures au budget et les charges liées sont restées proches du budget. Ainsi le dépassement est resté dans des normes admissibles.

Du côté des revenus fiscaux, nous avons eu un résultat dépassant nos attentes de CHF 414'240.65. Ceci provient spécialement des impôts sur les mutations (+ CHF 32'318.60), impôts sur les gains immobiliers (+ CHF 28'757.80), impôts sur les successions (+ CHF 8'600.70). Nous nous sommes montrés très prudents lors de l'estimation des impôts sur les personnes morales, avec comme résultat un montant supérieur de CHF 38'333.80 au budget.

Concernant l'impôt sur le revenu des personnes physiques, MCH2 impose une nouvelle manière de les comptabiliser. En plus des impôts de l'année en cours facturés au 31.12.2023, nous devons comptabiliser un actif de régularisation (transitoire) correspondant à notre estimation de la somme des impôts 2023 qui seront encore facturés en 2024. Ainsi pour cette année uniquement, nous avons un effet de rattrapage qui améliore notre résultat de CHF 100'000.00 et nous dépassons le budget de CHF 239'356.45.

À cela s'ajoute le prélèvement sur la réserve de réévaluation du Patrimoine Administratif de CHF 205'340.00.

Nos recettes totales se montent ainsi à CHF 5'102'383.16, ce qui nous donne un excédent de revenus pour l'exercice 2023 de CHF 363'498.72.

▪ Compte d'investissement 2023

Côté investissement, nous avons réalisé 3 objets pour lesquels nous avons un crédit soit :

- L'installation solaire sur le toit du bâtiment édilitaire, pour un montant de CHF 237'751.20. Pour cette dépense, nous avons reçu des subventions de CHF 100'672.00 ;
- L'aménagement de la parcelle en zone artisanale ; il s'agissait principalement de raccorder l'adduction d'eau et l'évacuation des eaux usées pour la dernière parcelle et en prévision de l'extension de la zone. Les coûts se sont montés à CHF 70'462.27 ;
- La création d'un « chemin » le long de l'église pour un montant de CHF 25'033.90.

Tous ces investissements ont été réalisés pour des montants inférieurs aux budgets validés par l'assemblée communale.

Investissements 2024

▪ Revitalisation de la Sionge

La Sionge prend sa source sur la commune de Semsales au lieu-dit « Creux des Enfers » à une altitude d'environ 1'300 m et se jette dans le lac de la Gruyère, à Vuippens. Sa partie supérieure se trouve en grande partie en forêt et dévale des pentes importantes. Après un tronçon relativement plat depuis la route cantonale Vulruz-Semsales, (secteur Les Mosses, La Gissetta) une série d'importants seuils en béton permet le passage du cours d'eau sous l'autoroute, puis sous la voie TPF. Il faut relever que ce tronçon du cours d'eau porte le nom de « Ruisseau des Mosses » avant de s'appeler « **La Sionge** » dans la plaine.

En 2014, les communes de La Verrerie, Sâles et Vulruz se sont alliées pour établir un projet de revitalisation de la Sionge. Une entente intercommunale entre ces trois entités a été créée afin de piloter ce projet et par la suite supprimer le « Syndicat de drainage de la Sionge » qui n'a d'ailleurs depuis quelques années plus d'activité en tant que telle. La Verrerie a accepté de participer à ce projet à la condition que la question du collecteur des drainages de la commune soit prise en compte. L'abaissement du lit de la Sionge permettra d'assurer un meilleur écoulement du collecteur de drainage.

Concept de revitalisation

- | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• Réserver un espace suffisant au cours d'eau permettant de garantir ses fonctions naturelles et la protection contre les crues. |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

- Protection pour la crue vingtenale sur tout le linéaire
- Restaurer la morphologie et la dynamique de la Sionge
- Maintenir et favoriser la biodiversité des milieux
- Garantir l'utilisation pérenne des terrains agricoles (limiter les pertes de terrain et améliorer l'efficacité des drains).
- Garantir l'accès à « L'Oasis des vétérans » - ruisseau des Mosses

La revitalisation projetée commence en amont de la route cantonale Vulruz-Semsaes pour se terminer au hameau de la Sionge, environ 100 m avant la route cantonale Vulruz-Romont.

Pour le secteur amont (Les Mosses), le cours d'eau présente un atterrissement important et des dépôts d'alluvions sous la route cantonale. Ces phénomènes ont provoqué des inondations sur la route qui mène à « L'Oasis des vétérans » et empêché son accès. Celui-ci doit être garanti en tout temps si des problèmes vétérinaires surviennent sur les pensionnaires canins de ce lieu.

Pour le secteur aval, le non-écoulement des drains agricoles ont amené les agriculteurs à demander un curage du cours d'eau, comme cela fut réalisé à plusieurs reprises par le passé. Toutefois, en application de la loi fédérale sur les eaux, le canton n'accepte plus ces travaux d'entretien et a demandé de réaliser une revitalisation du cours d'eau. Il faut aussi relever que la Sionge, au cours des dernières années et en dernier lieu en novembre 2023, est sortie de son lit jusqu'en amont de la porcherie de la Sionge.

Pour le secteur aval, quatre tronçons ont été définis et ont des pentes variables, souvent très faibles ce qui occasionne des atterrissements importants et une remontée des niveaux d'eau. **Il faut rappeler que le curage des cours d'eau est interdit.** Les quatre tronçons représentent une longueur d'environ 2 km. Il est à relever que les drains, en particulier sur le tronçon 3 à très faible pente, ne fonctionnent plus correctement et les parcelles sont souvent saturées d'eau. Ceci accentue aussi le problème connu pour le collecteur de la Verrerie. D'ailleurs, un secteur de la route à la hauteur de la Gouille à Jean est souvent inondé.



Figure 1 : Découpage des tronçons principaux (source Swisstopo, CN25)

Descriptif des travaux prévus et objectifs

Le projet sera réalisé en trois étapes, soit le secteur Les Mosses, le secteur aval jusqu'à la porcherie de la Sionge et enfin le collecteur de la Verrerie.

Collecteur La Verrerie

Après étude de trois variantes, la variante d'un nouveau collecteur a été retenue afin d'améliorer au maximum la récupération des drainages existants de la zone La Verrerie.

Valorisation des terres

La revitalisation de la Sionge exige des excavations importantes, environ 14'000m³. Une valorisation sur ou hors site des terres excavées est donc souhaitée dans son intégralité, du moins pour les horizons A et B, d'un point de vue économique, écologique et afin de satisfaire à l'ordonnance sur les déchets. A propos de la valorisation sur le site, plusieurs propriétaires terriens ont déjà montré un grand intérêt.

Aspects fonciers

Espace réservé aux eaux (ERE)

Pour ce projet, l'espace réservé aux eaux a été admis à 15 m, soit 7,50 m de part et d'autre de l'axe du cours d'eau. Actuellement le domaine public des eaux (cantonal) varie de 9 à 13 mètres.

Propriétaires touchés

Sur certains tronçons le projet d'élargissement du cours d'eau empiète sur les propriétés privées adjacentes. Il s'agit d'une surface d'environ 7'000 m². Ces emprises resteront la propriété des propriétaires actuels, voire vendus pour être rattachées au domaine public des eaux. Les propriétaires devront respecter les contraintes liées à l'exploitation de tels espaces. Des conventions seront signées avec tous les propriétaires touchés par la revitalisation. A l'heure actuelle, ces derniers ont tous donné leur accord par écrit. Cette phase est importante pour le groupe de travail de l'Entente qui peut enfin reprendre et faire avancer le projet, son étude de détail, sa mise à l'enquête et ensuite son exécution.

Ruisseau « Les Mosses »

Dans le courant du 2^e semestre 2022, le Conseil communal de Sâles a été approché par les propriétaires de l'Oasis des vétérans étant donné que l'accès à leur propriété n'était plus garanti au moment où la Sionge (ruisseau des Mosses) sortait de son lit. Le Service de l'environnement a été abordé afin de trouver une solution pour remédier à ce problème. Une étude a été confiée au bureau Triform SA. Il en ressort que ce ruisseau n'a plus de retenue de matériaux en amont de la route cantonale Vaulruz-Semsaies ce qui obstruait partiellement la buse sous la route cantonale et les matériaux se déposaient sur le premier tronçon du ruisseau en aval de la route cantonale. Ceci a provoqué un atterrissement important qui empêche l'eau de s'écouler par gravité et de ce fait inonde les parcelles sur la rive droite.

Le projet présenté prévoit la réalisation d'un dessableur en amont de la route cantonale, le dragage du fond, le faucardage et une stabilisation de pied de berge. De plus, il est prévu de réaliser un andain de protection sur la rive droite afin de protéger au maximum la parcelle 340 RF Sâles et l'accès à l'Oasis des vétérans. Cet investissement concerne les communes de Sâles et de Semsaies

Le coût total des travaux

Les études ont débuté en 2015. Depuis lors et jusqu'à la fin 2023, les trois communes ont déjà pris en charge un montant de CHF 206'000.00 qui a déjà été payé par les communes.

Les coûts de chaque tronçon ont été estimés sur la base de prix actuels de soumission et avec un taux adapté de la TVA à 8.10% dès le 1^{er} janvier 2024. Les prix tiennent compte d'un potentiel de gestion des terres in situ. C'est ainsi un montant brut de CHF 4'751'000.00 a été calculé.

Subventions

Actuellement les subventions fédérale et cantonale pour la revitalisation sont fixées à 80%. Avec la nouvelle loi fédérale pour la protection des eaux qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025, la subvention passera à 95%. Il faut relever que pour notre canton, le Grand Conseil a déjà voté et accepté un décret dans ce sens. C'est donc sur ce nouveau taux que le financement est présenté.

Revitalisation de la Sionge	CHF	4'751'000.00
Coût à la charge des communes	CHF	414'967.00

Remplacement du collecteur La Verrerie	CHF	561'000.00
Coût à la charge des communes	CHF	243'380.00

Revitalisation ruisseau des Mosses	CHF	550'000.00
Coût à la charge des communes	CHF	22'550.00
Répartition à raison de 50% pour les communes de Sâles et de Semsales.		

Répartition des coûts pour les communes de l'Entente	CHF	414'967.00
Commune de Sâles 53.2%	CHF	220'139.00
Commune la Verrerie 25.2%	CHF	99'664.00
Commune de Vaulruz 21.6%	CHF	85'426.00
Commune de Semsales	CHF	9'738.00

Planning général des travaux

Mai 2024	Présentation et demande de crédit aux assemblées communales
Juin 2024	Mise à l'enquête du projet d'ouvrage Signature des conventions avec les propriétaires fonciers
Été - automne 2024	Appel d'offres pour projet d'exécution, préparation des appels d'offres aux entreprises, attribution, suivi des travaux. Attribution des mandats d'ingénieurs.
Automne-hiver 2024	Appel d'offres auprès des entreprises de génie civil et spécialisées
Automne-hiver 2024	Attribution des travaux
Hiver 2024 – 2025	Début des travaux
Printemps – été 2025	Suite des travaux
Hiver 2025 – 2026	Fin des travaux et collecteur La Verrerie

Financement :

Total à charge de notre commune	CHF	85'426.00
Total	CHF	85'426.00

Cet investissement sera financé par les liquidités courantes. Il aura pour les années à venir, l'impact financier suivant : taux d'amortissement selon MCH2 : 5 %, soit un montant annuel de CHF 4'271.30 durant 20 ans.

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter cet investissement et son financement.

▪ Rénovation du chalet des Joux-Derrière-Dessus – travaux de mise en conformité

A la suite d'une vision locale, le service de l'environnement nous a confirmé que notre chalet d'alpage ne correspondait plus aux nouvelles normes agricoles et à la législation relative à la protection des eaux. Nous vous proposons un investissement pour refaire une fosse à lisier de 50m³, supprimer la courtine, remettre en état les parois extérieures et les crépis sur les murs.

Une commune se doit d'être exemplaire et tenir ses bâtiments en bon état, c'est pourquoi nous proposons cet investissement.

Financement :

Total brut	CHF	200'000.00
./ subvention cantonale	CHF	40'000.00
Total	CHF	160'000.00

Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire. Il aura, pour les années à venir, l'impact financier suivant : taux d'amortissement selon MCH2 : 3 %, soit un montant annuel de CHF 4'800.00 durant 33 ans. A cet amortissement s'ajoutent les intérêts passifs calculés à 2 %, respectivement un montant annuel de CHF 3'200.00.

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter cet investissement et son financement.



Rapport de gestion 2023

Le rapport de gestion 2023 peut être consulté sur notre site Internet www.vaulruz.ch. Une version papier peut vous être transmise sur demande auprès de l'administration communale (commune@vaulruz.ch ou 026 912 91 25).

Approbation du règlement relatif à la détention et l'imposition des chiens

A la suite de la modification de la loi cantonale sur la détention des chiens (LDCh, RSF 725.3) ainsi qu'à l'adoption de son nouveau règlement (RDCh, RSF 725.31) entrant en vigueur le 1 janvier 2024, il y a lieu de modifier notre règlement communal afin d'être en conformité avec le droit supérieur.

La première modification porte sur le délai sur lequel part l'imposition d'un chien, soit 6 mois à compter de la naissance ou l'acquisition du chien (anciennement le délai était de 3 mois).

La deuxième modification porte sur l'abrogation de l'impôt dû par les commerçants et commerçantes au bénéfice d'une patente.

Comme toutes modifications portant sur des règlements communaux, celles-ci doivent être validées par l'Assemblée communale.

Le règlement communal proposé peut être consulté sur notre site Internet www.vaulruz.ch.



Naissances

- Lyam Moreira, né le 25 octobre 2023, fils de Méline et Vitor
- Mathias Borcard, né le 30 novembre 2023, fils d'Odile et Alexandre
- Jules Brivoal, né le 22 janvier 2024, fils de Camille et Mikaël
- Lydie Bella, née le 13 février 2024, fille d'Elodie et Guillaume



Administration communale

Coordonnées

Administration communale
Rue du Château 28
1627 Vaulruz

Secrétariat communal
026 912 91 25
commune@vaulruz.ch

Caisse communale
026 913 93 44
caisse.communale@vaulruz.ch

Horaire annuel

- Lundi 08h00 à 11h30 / 13h30 à 16h30
- Mardi 08h00 à 11h30 / 13h30 à 16h30
- Mercredi 16h00 à 19h00
- Jeudi 08h00 à 11h30 / 13h30 à 16h30
- Vendredi fermé

L'administration communale est fermée les jours fériés ainsi que les jours chômés.

Horaire durant les vacances d'été

Du lundi 22 juillet 2024 au vendredi 16 août 2024, l'administration communale sera ouverte selon l'horaire suivant :

- Lundi fermé
- Mardi 13h30 à 16h30
- Mercredi fermé
- Jeudi 08h00 à 11h30
- Vendredi fermé

Il est bien entendu possible de convenir d'un rendez-vous en dehors de cet horaire. N'hésitez pas à nous contacter pour fixer un rendez-vous selon vos disponibilités.



Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons un très bel été !

Alimentation en eau potable

Qualité de l'eau potable de Vaulruz



Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	Conformes aux normes en vigueur
Chimiques	Conformes aux normes en vigueur
Dureté : moyenne à dure	°fH 23 à 33
Nitrate (norme <40)	2 ± 0.07

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser à M. Bernard Rouiller, fontainier, au 079 450 21 31.

Déchetterie communale

Horaire de la déchetterie

La déchetterie est ouverte toute l'année selon l'horaire suivant :

- Mardi de 17h00 à 19h00
- Jeudi de 17h00 à 19h00
- Samedi de 09h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30

Prise en charge des sacs-poubelle

Les sacs-poubelle taxés doivent être déposés à la déchetterie durant les heures d'ouverture ou aux différents points de collecte le mercredi matin avant 07h00. Des animaux ont été observés déchirant les sacs poubelles mis à l'extérieur la veille du ramassage hebdomadaire.

Pour éviter tout désagrément et préserver la propreté de notre commune, nous vous prions de bien vouloir ne sortir vos sacs poubelles qu'au matin du jour de collecte. Le jour de ramassage des sacs-poubelle peut être

repoussé au jeudi en cas de jour férié durant la semaine.

Achats des sacs-poubelle taxés

Les sacs-poubelle taxés sont vendus au Denner de Vaulruz, à la Coop de Vuadens et à la boulangerie R.C. Audergon à Vuadens.

Benne des déchets encombrants

Son accès est maintenu au samedi uniquement. Des contrôles sporadiques seront encore effectués et les contrevenants seront amendés.

Récolte des textiles usagés

La commune a signé un contrat avec la société TEXAID SA, laquelle s'engage à traiter les textiles récoltés de manière respectueuse pour l'environnement. De plus, un montant de CHF 0.10 par kilogramme de déchets collectés est rétribué à la commune.

Bien conduire à Vaulruz !



Pour Vous Chers Conductrices et Conducteurs Sénior+,

En partenariat avec Sébastien Auto-Ecole, nous sommes enthousiastes à vous proposer une remise à niveau en conduite, pour celles et ceux qui en ressentent le besoin dans différentes situations (conduite en ville, prendre l'autoroute, parage, route de montagne, priorité de droite, passage étroit, ...) ou simplement vous tester à nouveau, tant d'années après avoir obtenu votre permis !

La commission Sénior+ et Sébastien Raboud vous invitent

**le jeudi 23 mai 2024 à 8 heures 30
dans le bâtiment de la halle de gymnastique
pour une partie théorie en matière de règles de circulation**

Il s'en suivra une prise de rendez-vous avec le Moniteur afin de profiter de 1 heure 30 de conduite personnalisée, selon vos besoins individuels.

Afin de vous permettre d'avoir accès à cette remise à niveau, la Commune prend en charges la moitié du temps de conduite, soit CHF 45.- (tarif ordinaire CHF 90.- /50 minutes). Votre moniteur Sébastien, quant à lui, vous offrira 30 minutes de conduite supplémentaires (valeur CHF 50.-). A vous Chers Participants, la somme restante à votre charge se monte à CHF 45.-.

Conduire, c'est une autonomie remarquable ! Nous souhaitons répondre à un besoin afin de vous garantir autant que possible votre liberté d'actions.

Nous nous réjouissons de vous accueillir à cette occasion.

Sébastien Raboud
La commission Sénior+
La Commune

Inscription non obligatoire mais possible auprès de Valérie Deschenaux, Présidente Commission Sénior+,
au 076 394 01 79 ou valerie.deschenaux@vaulruz.ch

Se maintenir en forme à Vaulruz !

Depuis plusieurs années déjà, notre Commune a mis à votre disposition, accessibles en tout temps, des appareils fitness aux abords de notre terrain de football.

Fréquentés par de nombreux habitués, utilisés occasionnellement par d'autres, ou attirant la curiosité de promeneurs, ces engins de sport haut de gamme vous permettent toutes sortes d'exercices qui contribuent à retrouver ou conserver votre bonne santé. Chaque partie du corps peut y être travaillée de façon douce et harmonieuse.

Afin de vous permettre d'utiliser ces engins de manière juste, efficace et cohérente pour votre bien-être, nous vous proposons

**une démonstration sur place, ouverte à tous,
le mardi 11 juin 2024 à 9 heures
par Françoise Etter, monitrice de gymnastique**

Elle vous fera voir les nombreux exercices possibles et vous permettra de tester et poser vos questions. Nous vous attendons nombreux durant cette heure de démonstration !

Françoise Etter
La commission Sénior+

* * * * *



Festoyer à Vaulruz !

Pour la 3^{ème} année consécutive et en partenariat avec la Jeunesse de Vaulruz, le Conseil Communal et la Commission Sénior+ vous invitent



**Le jeudi 1^{er} août 2024
Dès 11 heures pour le verre de l'amitié
Suivi d'une grillade
Au terrain de football
Ouvert et offert à tous**

Nous nous réjouissons de trinquer avec vous et profiter de ce moment de convivialité le jour de notre Fête Nationale.

**Inscription obligatoire auprès de Valérie Deschenaux, conseillère communale, au 076 394 01 79
ou valerie.deschenaux@vaulruz.ch**

FC La Sionge

Le FC La Sionge, c'est plus de 130 joueurs.euses licencié.e.s, une quinzaine d'entraîneurs, 10 équipes, des juniors G aux actifs.ves, 5 arbitres, 3 tenanciers de buvette, 2 terrains et une seule passion : le football. Né d'une fusion entre le FC Sâles et le FC Vaulruz il y a maintenant 21 ans, le FC La Sionge a su s'imposer dans le paysage footballistique gruérien et même cantonal !

L'année dernière, en 2023, le club a fêté son 20ème anniversaire. Nous avons notamment passé ce cap en compagnie de 230 proches du club à La Lisière à Sâles en mars 2023 lors de notre souper de soutien. Le clou du spectacle a été l'organisation du Mémorial Dousse-Morel où plus de 500 jeunes joueurs sont venus fouler le terrain des Mosses le 9 septembre dernier. La fête a duré jusqu'au bout de la nuit ce jour-là avec une centaine d'invités.

Le championnat ayant repris fin mars, le FC La Sionge vous attend au bord du terrain des Mosses pour encourager toutes nos équipes et boire un (ou plusieurs) verre(s) en votre compagnie ! Et si vous n'êtes pas trop footeux, nous organisons d'autres événements dans le courant de l'année :

- Tournoi de pétanque : 31 août 2024 à La Lisière
- Match aux cartes : 14 décembre 2024 à La Lisière
- Souper de soutien : 8 mars 2025 à La Lisière

Au plaisir de passer un moment avec vous, le comité du FC La Sionge



Société de théâtre Les trois coups

■ Envie de monter sur scène ?

Vous avez entre 14 et 106 ans, vous avez envie de jouer, d'écrire, de souffler, de construire un décor ? Rejoignez-nous à la prochaine séance d'information organisée par la Société de théâtre Les trois coups de Vaulruz.

19h
Judi 6 juin 2024
Hôtel-de-Ville
Vaulruz

Contact : Philippe Huwiler 079 757 49 38

Groupement des aînés

- Rendez-vous hebdomadaires :

Jour	Heure	Lieu	Activité
Lundi	16h00 – 17h00	Halle de gym	Gym douce pour les aîné(e)s
Mercredi	13h30 – 17h00	Halle de gym (petite salle)	Yass

- Course des aînées et aînés

La course des aînées et aînés aura lieu le **mercredi 4 septembre 2024**.

Chœur d'enfants Atta'chant

Le chœur d'enfants Atta'chant
présente son concert annuel

CHANSONS EN COULEURS

Samedi 8 juin 2024 à 19h

A la salle de la Lisière à Sâles



Accompagné par un groupe live
Ouverture des portes 18h30
Entrée libre - collecte à la sortie

Direction: Matthieu Huwiler

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques

1632 RIAZ
026 912 30 50

1627 VAULRUZ
026 919 19 11

Il y a 650 ans : *Vaulruz*

L'Histoire de la châtellenie de Vaulruz vers 1373, en 8 épisodes

Episode 4 : les noms de famille

Cet épisode est consacré aux noms de familles portés par les habitants de Vaulruz en 1370, mais aussi de Vuadens et Maules puisqu'ils font alors partie de la châtellenie de Vaulruz. Au total, ce sont près de 350 personnes dont on connaît le nom de famille. Soit toutes les personnes dont le nom est écrit dans un document de comptabilité, dans un document relatif à une propriété ou dans tout document relatif à Vaulruz, qui existe encore aujourd'hui.

Plus de 160 noms différents sont portés par ces habitants connus, la plupart portés par une seule personne, et certains par une dizaine de personnes comme les Fournier, de Muris et de Prez.

5 noms de famille les plus portés en
1370 :

1. Fournier
2. de Muris
3. de Prez
4. de Progens
5. de Siviriez

VS

5 noms de famille les plus portés en
2023* :

1. Chollet
2. Seydoux
3. Rouiller
4. Oberson
5. Gobet

Les noms de familles qui sont des métiers

C'est au Moyen Âge que se fixent les noms de famille. Il arrive fréquemment que ceux-ci soient formés sur la profession de la personne qui porte ce nom ou d'un de ces ancêtres. A Vaulruz nous retrouvons notamment des Favre (de *faber* le forgeron), des Fournier (de *funus* le boulanger), des Berger ou des Bouvier.

Il est parfois difficile dans un document de différencier le nom de famille de la profession d'une personne; ainsi Jacques Charpentier, un habitant de Vaulruz, est un meunier !

Les noms de familles qui sont des localités

Une autre catégorie de noms de famille sont ceux formés sur un nom de village, de ville ou un lieu d'origine. A Vaulruz, se côtoient les d'Arconciel, de Vuisternens, de Sorens, de Grattavache ou encore de Matran.

Comme pour les métiers, il est parfois difficile de savoir s'il s'agit d'une indication d'origine ou d'un nom de famille. Il y a ainsi à Vaulruz un certain Pierre de Moudon, de Vuippens !

Il y en avait déjà à Vaulruz en 1370 et il y en a encore en 2023*, qui sont-ils ?

Alleman	Esseiva
Favre	Magnin
Maillard	Perret
Pittet	Progin
Rey	Tercier

Dans vos trois prochains numéros
Ep. 5 : les prénoms
Ep. 6 : le coût des choses
Ep. 7 : l'entretien du château

Pour toute question ou
suggestion :
juliepittet98@gmail.com

*selon liste du 17 mai 2023 fournie par la commune de Vaulruz

Il y a 650 ans : *Vaulruz*

L'Histoire de la châtellenie de Vaulruz vers 1373, en 8 épisodes

Episode 5 : les prénoms

Dans cet épisode, nous allons nous intéresser aux prénoms que portaient les habitants de la châtellenie de Vaulruz (soit les villages actuels de Vaulruz, Vuadens et Maules) vers 1370. Il n'est pas possible de connaître les noms et prénoms de tous les habitants, mais seulement de ceux dont le nom a été écrit sur un document qui existe encore.

Au total, il est possible de connaître les noms et prénoms de 335 habitants, parmi eux : 74 femmes et 261 hommes. Cette différence ne veut pas dire qu'il y avait moins de femmes que d'hommes, mais que leurs noms étaient moins souvent écrits sur des documents officiels, comptables ou fonciers. En plus de cela, certaines sont citées dans les documents en fonction de leur mari, par exemple : « la femme de Martin Léger », dont on ne connaît pas le prénom.

5 prénoms féminins les plus portés en

1370 :

1. Mermette	11 hab.
2. Marguerite	7 hab.
3. Jordana	7 hab.
4. Jaqueta	6 hab.
5. Agnesona	5 hab.

5 prénoms masculins les plus portés en

1370 :

1. Perrod	28 hab.
2. Mermet	24 hab.
3. Rolet	20 hab.
4. Pierre	18 hab.
5. Perret	15 hab.

Les prénoms dérivés

Parmi les 335 habitants dont on connaît le nom, les prénoms de saints chrétiens sont nombreux. Par exemple, certains hommes s'appellent Antoine, François, Martin, et certaines femmes Béatrice ou encore Catherine. Pierre, Jacques et Jean sont à l'origine de nombreux prénoms dérivés masculins et féminins que l'on retrouve à Vaulruz, portés par presque 150 habitants !

- Pierre donne : Perret, Perrod, Perrunet, Perrusod, Perreta, Perrussona, Perrola et Perussetta
- Jean donne : Johannet, Johannod, Johanolus et Johanneta
- Jacques donne : Jaquerod, Jaquet, Jaquimus, Jaquinod, Jacola et Jaqueta

Chers futurs parents en quête de prénoms originaux, inspirez-vous du Moyen Âge !

Guiseta *Joris* *Leona*
Cuanet *Anyeta*
Monset *Clementia* *Thorenchius*
Ytola *Guionet*

Ils étaient en vogue à Vaulruz en 1370, ils sont de retour en 2023 !

Dans vos trois prochains numéros
Ep. 6 : le coût des choses
Ep. 7 : l'entretien du château
Ep. 8 : les crimes et les amendes

Pour toute question ou
suggestion :
juliepittet98@gmail.com

Articles rédigés par Madame Julie Pittet de Vaulruz.
Les chapitres 6 à 8 seront publiés dans les prochains journaux communaux.

Demande de réduction de prime d'assurance-maladie

Afin de permettre à l'ensemble de la population d'assumer le paiement des primes d'assurance-maladie de base, la Confédération et les cantons distribuent des subsides permettant de diminuer le montant de la prime payée par les personnes de condition économique modeste.

Rente de vieillesse

Lorsque vous atteignez l'âge ordinaire de la retraite, vous avez droit à une rente de vieillesse. Cet âge est fixé à 65 ans pour les hommes et à 64 ans pour les femmes.

Il est recommandé de présenter votre demande de rente trois ou quatre mois avant d'atteindre l'âge de la retraite, car la caisse de

Les formulaires de demande ainsi que les mémentos d'explications sont disponibles à l'administration communale ou sur le site Internet de la caisse de compensation du canton de Fribourg (www.caisseavsfr.ch).

compensation doit se procurer les documents nécessaires et calculer le montant de votre rente, ce qui peut prendre un certain temps.

Le formulaire 318.370 – Demande de rente de vieillesse est disponible auprès des caisses de compensation et de leurs agences, ainsi que sur le site www.avs-ai.ch.

Cotisation AVS

■ Personnel de maison

Le personnel de maison comprend notamment les activités suivantes :

- femme/homme de ménage
- fille/garçon au pair
- baby-sitter et garde d'enfant à domicile
- aide aux devoirs scolaires
- prise en charge de personnes âgées
- auxiliaire exerçant une activité dans l'appartement ou la maison, ou autour de la maison (ex. jardinage).

Celui qui emploie du personnel de maison contre rémunération (en espèce ou en nature) doit payer des cotisations aux assurances sociales sur le salaire brut. Pour cela, il faut s'annoncer à la caisse cantonale de compensation du lieu d'activité.

Les employés de maison de moins de 18 ans ne cotisent pas à l'AVS. Les employés de maison de moins de 25 ans dont le salaire annuel ne dépasse pas CHF 750.00 ne cotisent pas non plus à l'AVS.

■ Indépendant(e)s

Qui sont les Indépendant(e)s ?

- Les personnes qui agissent en leur propre nom, pour leur propre compte.
- Les personnes qui assument leur propre risque économique, en faisant des investissements à long terme et en travaillant pour plusieurs mandants.

Les indépendants sont tenus de payer les cotisations à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), à l'assurance d'invalidité (AI) et au régime d'allocations pour perte de gain (APG) dès le 1er janvier qui suit leur 17ème anniversaire.

Les personnes indépendantes qui réalisent des revenus annuels inférieurs à CHF 2'300.00 ne sont pas soumises à l'obligation de cotiser, leur activité étant considérée comme accessoire.

▪ Personnes sans activité lucrative

Sont considérées comme non actives les personnes qui :

- ne touchent pas de revenu d'un travail ou en tirent un très faible revenu
- sont entrées dans leur 21^e année
- n'ont pas atteint l'âge ordinaire de la retraite.

Ce sont notamment :

- les étudiant(e)s
- les globe-trotters

- les chômeurs(euses) en fin de droit
- les bénéficiaires de l'aide sociale sans emploi
- les bénéficiaires d'une rente AI sans emploi
- les bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-maladie et accident
- les personnes divorcées sans emploi
- les personnes ayant pris une retraite anticipée
- les conjoint(e)s sans emploi de personnes retraitées
- les veuves/veufs sans emploi.

Les personnes dont le/la conjoint(e) exerce une activité lucrative à au moins 50%, durant au moins 9 mois dans l'année, dont le revenu annuel est supérieur à CHF 9'701.00 ne sont pas considérées comme personnes sans activité lucrative.

Les personnes sans activité lucrative doivent s'affilier auprès d'une caisse de compensation et y payer des cotisations. Il appartient à la personne de veiller elle-même à respecter son obligation de cotiser. Les personnes non actives doivent s'annoncer à la caisse cantonale de compensation de leur lieu de domicile.

Coordonnées de la caisse de compensation

Caisse de compensation du canton de Fribourg

Impasse de la Colline 1

Case postale

1762 Givisiez

Tél. 026 426 70 00

www.caisseavsfr.ch



Art de pl'hair
COIFFURE
DAMES HOMMES ENFANTS



Jessica Epiney Chollet
Rue de la Gare du Sud 20
1627 Vaulruz
Mobile : 079 709 79 72
artdeplhair@bluewin.ch

Sur rendez-vous

Lundi : 8 h 00 - 21 h 00
Vendredi : 8 h 00 - 17 h 00
Autre horaire sur demande

AlyVrac
épicerie
écoresponsable



AlyVrac
Aliments de proximité et artisanaux
Lundi-mercredi 10h00-12h30 | Jeudi-ven. 10h-18h
Samedi 10h00-12h30
Grand Rue 11, 1627 Vaulruz

Demande de subvention pour des évènements organisés en Gruyère

La Gruyère Tourisme (LGT) offre des opportunités de subvention dans le cadre de sa stratégie visant à dynamiser et promouvoir la région par le biais d'événements. Ces événements jouent un rôle clé dans l'enrichissement de l'expérience offerte aux visiteurs et LGT est engagée à soutenir financièrement ces initiatives.

Votre manifestation peut faire la différence ! Votre projet sera évalué avec attention pour s'assurer que votre événement reçoive le soutien mérité, basé sur son impact et son alignement avec la vision de la Gruyère Tourisme.

Envie de postuler ?

Consultez le règlement général pour les détails sur les conditions et le processus de demande. Ensuite remplissez le questionnaire de demande de subvention en ligne.

La Gruyère Tourisme propose un processus de subvention semestriel. Si vous souhaitez effectuer une demande de subvention pour un événement organisé en 2024 ou en 2025, vous êtes invités à faire votre demande du 1^{er} au 30 septembre 2024 (2^{ème} cycle), derniers délais.

Besoin d'aide ?

Toutes les informations concernant le processus sont détaillées dans le règlement général, n'hésitez pas à le consulter.

LGT reste à votre disposition pour toute question relative à la procédure de demande. Votre participation est essentielle pour le dynamisme et l'attractivité de La Gruyère, et votre engagement envers notre région est apprécié.

LA GRUYÈRE TOURISME

Centre commercial Velâdzo
Place de la Gare 3
1630 Bulle

Contact

Tel. +41 (0)26 919 85 00
info@la-gruyere.ch
www.la-gruyere.ch



The collage features three photographs: a child on a red toy car, a child pointing at a board, and a baby. Below the photos is a brochure for 'pop e poppa crèches' with the text: 'C'est avec un soutien financier et logistique de la Gruyère Tourisme que nous pouvons offrir à nos enfants un environnement de qualité et sécurisé. Nous sommes fiers de vous offrir un service de qualité et de vous accompagner dans votre projet de crèche. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter. Merci de votre confiance.' The brochure also includes the logo for 'pop e poppa crèches'.



Nadia Sudan

Massothérapie
Drainage lymphatique
agrée ASCA et RME

& Onglerie

Rue du Château 15, 1627 Vaulruz
079 738 19 87
sudan.nadia@gmail.com

Bourse d'étude ou d'apprentissage

▪ Aide cantonale

Les demandes d'aide doivent être rédigées sur les formulaires officiels disponibles sur le site Internet <https://www.fr.ch/formation-et-ecoles/bourses-detudes-et-prets/demande-de-bourse-et-pret-detude>.

Vous pouvez également demander le formulaire officiel au Service des subsides de formation, Rue St-Pierre Canisius 12, à 1701 Fribourg, ☎ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch.

▪ Aide communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, CHF 100.00 par an
- pour les étudiants, CHF 200.00 par an

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.



Subvention pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

A la suite de l'entrée en vigueur du nouveau règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires, nous attirons votre attention sur le nouveau barème en vigueur :

Nbre enfants	Revenu del (ch. 7.91)										
	jusqu'à 35'000.–	40'000.–	45'000.–	50'000.–	55'000.–	60'000.–	65'000.–	70'000.–	75'000.–	80'000.–	Au-delà de 80'000.–
1		4	3	2	1						
2			4	3	2	1					
3				4	3	2	1				
4					4	3	2	1			
5						4	3	2	1		
6 et plus							4	3	2	1	

Zone grisée = prise en charge complète par la commune

Zone bleutée = 100 % à charge des parents

Catégorie
4 = 20 % à charge des parents
3 = 40 %
2 = 60 %
1 = 80 %

Pour rappel, les éléments/documents suivants doivent être joints à votre demande :

- la copie des factures (datées de moins de 12 mois) ;
- la copie des décomptes de prestations de l'assurance ;
- votre numéro IBAN pour le versement (en cas de décision favorable).

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec Madame Stéphanie Grand Sciotto, administratrice des finances, au 026 913 93 44 ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

Documents d'identité

■ Cartes d'identité

Pour effectuer une demande de carte d'identité, il vous suffit d'apporter à l'administration communale :

- une photo de moins d'un an et de bonne qualité
- votre ancienne carte d'identité pour annulation

Il est également possible de vous rendre personnellement au centre de biométrie du service de la population et des migrants, Rte d'Englisberg 11, 1763 Granges-Paccot avec votre ancienne carte d'identité (la photo est faite sur place). Il est conseillé de prendre rendez-vous sur le site www.passeportsuisse.ch.

■ Passeports biométriques

Pour effectuer une demande de passeport biométrique, il est nécessaire de vous rendre personnellement au centre de biométrie du service de la population et des migrants, Rte d'Englisberg 11, 1763 Granges-Paccot avec votre ancien passeport. Il est conseillé de prendre rendez-vous sur le site www.passeportsuisse.ch.

Le délai de livraison d'un passeport ou d'une carte d'identité est de maximum 10 jours ouvrables dès le jour où les données sont saisies.



La mode qui réunit Elle & Lui



Boutique Piccadilly
Chantal Gremaud
Avenue de la Gare 1
1630 Bulle

026 912 00 13
www.piccadillymode.ch

Sarah Reymond
Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE
Vers-la-Chapelle 4

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,- / ½ heure.



Fromagerie
DE Vaulruz

Horaires 7/7 jours
7h30 – 11h30 et 17h – 19h

Fam. Philippe Favre
Rue de la Gare-du-Sud 1 | 1627 Vaulruz
Tél. 026 913 83 13
fromagerie-de-vaulruz@bluewin.ch
f Fromagerie de Vaulruz

L'Artisan Boucher

RICHARD DEMIERRE Sarl
Rue de l'Hôtel de Ville 29
1627 Vaulruz

Lundi - mardi: 8h00-18h00
Mercredi: 8h00-12h00
Jeudi - vendredi: 8h00-18h00
Samedi: 8h00-12h00

026 913 99 11 | contact@artisan-boucher.ch



Règles à respecter avec son chien en balade

Tout propriétaire de chien rêve de se balader avec son animal, sans que cela ne dégénère d'une façon ou d'une autre. Mieux vaut donc avoir le bon comportement en balade avec un chien en laisse ou détaché, que ce soit en ville, à la campagne ou en forêt.

Les règles de bonnes conduites

- En ville, ainsi que dans les bâtiments ouverts au public, dans les transports publics, dans les cours d'école et les aires de jeux pour enfants, les chiens doivent, toutes races confondues, être tenus en laisse courte, et sous contrôle, à moins que ces lieux leur soient tout simplement interdits. Ainsi lors d'un croisement avec un autre binôme maître-chien, votre animal est sous contrôle total et chacun passe son chemin.
- En dehors de ces zones publiques, si vous croisez quelqu'un, que ce soit des joggeurs, des cyclistes, ou autres promeneurs, votre chien est immédiatement rappelé, sous contrôle, et attaché.
- Si vous rencontrez un autre binôme homme-chien, on applique la même règle, le chien est immédiatement rappelé, sous contrôle et attaché. Ensuite seulement, vous pouvez d'un commun accord avec l'autre propriétaire, décider de lâcher les chiens pour leur permettre une approche contrôlée.
- Si votre animal est libre, et que le chien arrivant en face est attaché, il est impératif que vous rappeliez le vôtre, et qu'il soit gentil et sociable, n'est pas une condition pour que votre chien puisse aller librement vers un congénère tenu en laisse. Il existe de multiples raisons pour qu'un propriétaire de chien ne veuille pas détacher son animal (blessure, chaleurs pour les femelles, surdité, mauvaise vue, peur, agressivité etc.).
- Afin d'éviter des cas de prédation et de dérangement, le Service des forêts et de la nature rappelle que **les chiens doivent être tenus en laisse en forêt du 1^{er} avril au 15 juillet de chaque année.**



La maternelle "Les Lapins Bleus" de Sâles

Accueille vos enfants de 3 à 5 ans pour l'année scolaire 2024-2025



Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 9h à 11h45, à choix, une ou plusieurs matinées

Inscriptions : ouvertes dès avril auprès de Mme Catherine Bovet Egger, éducatrice de l'enfance, tél. 079 564 88 13

Offrez à votre enfant la possibilité :

- De favoriser son éveil et sa confiance en soi
- De se socialiser avec d'autres enfants
- D'améliorer la transition à son rythme vers l'école obligatoire
- D'apprendre différentes notions à travers le jeu
- De découvrir la nature au fil des saisons
- De développer ses capacités motrices, intellectuelles et affectives

➤ En plus, des matinées récréatives sont aussi proposées en juillet au jour le jour.

Toutes les informations sont disponibles sur :

www.vaulruz.ch/education/structures-daccueil

Tranquillité et repos public

Afin de préserver pour tous un cadre de vie agréable, le Conseil communal souhaite rappeler quelques règles de savoir-vivre dictées par le bon sens :



Pour éviter tout désagrément et préserver la propreté de notre commune, nous vous prions de bien vouloir ne sortir vos sacs poubelles qu'au matin du jour de collecte.



Les gazons seront tondu à des heures respectueuses du voisinage (pas le dimanche, ou entre 12h00 et 13h00, ou après 20h00).



Merci aussi aux détenteurs d'animaux de prendre toutes les mesures propres à éviter que ces animaux ne troublent la tranquillité, l'ordre, la sécurité et la salubrité.



Merci encore aux agriculteurs d'observer des horaires raisonnables de travail dans les champs.

Merci aussi d'éviter l'épandage du purin le samedi



Les murs, clôtures, plantes, ouvrages et autres installations en bordure d'un itinéraire de mobilité doivent être entretenus convenablement (art. 144 de la loi sur la mobilité, LMob). **La visibilité ne doit pas être gênée.**



Nous prions également les propriétaires de veiller à la non-prolifération des chardons des champs. Cette mauvaise herbe, qui se propage grâce au vent, doit absolument être éliminée avant la floraison.

Le Conseil communal vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à votre voisinage.

GARAGE DES PONTS
1627 VAULRUZ

Votre voiture nos compétences stopigo

VW Audi SEAT ŠKODA

Martial Seydoux

Conseiller en assurances, M 079 446 21 58
martial.seydoux@mobiliere.ch

Agence générale Bulle
mobiliere.ch

la Mobilière

CARROSSERIE DE LA GRUYÈRE Sàrl

Route de Briez 181 – 1628 Vuadens

026 912 85 85

Des professionnels à votre service

PITTET FRÈRES SA
VAULRUZ

MENUISERIE
CHARPENTE
AGENCEMENT
RÉNOVATION

026 919 44 88
menuiserie@pittetfreres.ch
www.pittetfreres.ch

Coiffure Couleur Lilas

Grand-Rue 60
1627 Vaulruz
026/919.55.44

Céline Viol Patricia Uldry Marie Bulliard

Couture

“Au service de votre élégance”

Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre

Hyda et Mefide Pajaziti
Sur-R.v

Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz Tél/Fax 026/912 04 33

Sébastien Auto-école
Brevet fédéral

Voiture manuelle, automatique et remorque
théorie et sensibilisation

sebastien.raboud@sebastienautoecole.ch

079 542 71 82

www.sebastienautoecole.ch

Coiffure Florence

Florence Oberson
Dames - Messieurs - Enfants

026 913 17 63

Vers la Chapelle 6
1627 Vaulruz

Sur rendez-vous



COUP de BALAI

Action cantonale de ramassage des déchets

www.balai.ch
#coupdebalai



Les écoles de Sâles-Vaulruz

Avec la participation du conseil des parents et des communes !

Le vendredi après-midi 7 juin 2024

Nos élèves participeront à l'action coup de balai dans différentes zones des communes du cercle scolaire.

**SOYEZ VIGILANTS SUR LES ROUTES
MERCII !!**

